



# Puerto Rico guide des taxes de vente

## SUT Tarif standard

**Taxe de vente et d'utilisation:** 11,5% sur la plupart des biens et services.

10,5% sur les biens et services non soumis à la SUT municipale (taxe de vente et d'utilisation).

## Seuil

Pour les vendeurs à distance qui ne sont pas présents à Puerto Rico, il existe un lien économique, au-dessus duquel vous devez vous inscrire et payer la taxe de vente. Le lien économique est de \$100,000 de ventes annuelles ou de 200 transactions de vente distinctes, selon ce que votre entreprise atteint en premier.

## Pièces à conviction

Aux fins de la vente de produits numériques spécifiques, la source de revenus de ces ventes sera l'adresse physique de l'acheteur à qui la vente est effectuée. Dans le cas où le vendeur ne dispose pas de l'adresse physique de l'acheteur, le vendeur doit utiliser l'adresse postale de l'acheteur comme source de revenu pour la vente. Dans le cas où le vendeur ne reçoit aucune de ses adresses physiques ou postales de l'acheteur, le vendeur doit utiliser les informations de compte bancaire ou de carte de crédit de l'acheteur ou de la succursale de l'institution financière où le compte bancaire est enregistré (c'est-à-dire, où il était domicilié) avec lequel il effectue l'achat des produits numériques spécifiques. Dans le cas où le compte bancaire ne peut être attribué à une succursale ou à un emplacement spécifique, la source des frais sera le siège social de l'institution financière.

La source de revenus du paiement généré lors de la vente de produits numériques spécifiques est déterminée conformément aux dispositions du présent paragraphe,

quel que soit l'emplacement physique de tout serveur à partir duquel le produit numérique spécifique est reproduit ou téléchargé ou tout autre facteur lié à la vente de celui-ci.

## Liste des services électroniques

Produits numériques – les produits audio, visuels, audiovisuels ou autres produits numériques transférés électroniquement, à condition qu'un code numérique accorde à un acheteur le droit d'obtenir le produit, seront traités de la même manière qu'un produit numérique spécifique.

On entend par œuvre audiovisuelle numérique une série d'images liées qui, lorsqu'elles sont affichées successivement, donnent une impression de mouvement, ainsi que les sons qui l'accompagnent, le cas échéant;

Œuvre audionumérique désigne un produit qui résulte de la fixation d'une série de sons musicaux, parlés ou autres, y compris une sonnerie;

Le terme anglais "Ringtone" désigne un fichier sonore numérisé qui est téléchargé sur un appareil et peut être utilisé pour alerter l'acheteur d'une communication;

Codes numériques – un code fourni avec un produit physique éligible pour les films accessibles n'importe où, comme un DVD ou un Blu-ray. Les acheteurs peuvent échanger des codes de films numériques n'importe où contre une version numérique du film, qui peut ajouter des films à leur collection et être accessible n'importe où;

Le terme "transféré électroniquement" signifie que le client l'a obtenu par des moyens autres que des moyens de stockage tangibles;

Les autres produits numériques peuvent inclure des cartes de vœux, des images, des jeux vidéo ou électroniques ou des divertissements, et des adhésions à des groupes électroniques pour obtenir des données électroniques ou audiovisuelles exclusives, y compris, mais sans s'y limiter, des représentations théâtrales, de la musique, des concerts ou des vidéos, du matériel de contenu audiovisuel pour adultes, produits d'actualité ou d'information, produits de stockage numérique, applications logicielles informatiques et tout autre produit pouvant être considéré comme un produit numérique.

## Procédure d'inscription

Vous pouvez vous inscrire via le «Suri» – un système de revenu interne unifié. Pour ce faire, vous devez fournir des informations personnelles et de contact, ainsi que des informations sur l'entreprise.

## **Tenir des registres**

Les factures seront conservées au moins 6 ans.

## **Dépôt des déclarations SUT et date de paiement SUT**

Il est nécessaire de déposer une déclaration et de payer la taxe au plus tard le 20 du mois suivant la période de déclaration. La période de déclaration est d'un mois.



